

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1253**31 décembre 2001****SOMMAIRE**

ACI Luxembourg the Financial Markets Association, A.s.b.l., Bereldange	60106	British Sky Broadcasting S.A., Luxembourg	60125
Achmea Re Management Company S.A., Senningerberg	60112	Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg . .	60122
Achmea Re Management Company S.A., Senningerberg	60112	Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg . .	60122
Altran Luxembourg S.A., Luxembourg	60113	C.C.N. S.A., Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage, Luxembourg	60127
AMS Corporate Services, S.à r.l.	60099	C.E.C.G. S.A., Comptoir Européen de Change et de Gestion, Luxembourg	60121
Amethyst Investment S.A., Luxembourg	60102	C.L.C.E. Interactive S.A., Oberanven	60133
Anbics Finance S.A., Luxembourg	60125	Camyba S.A., Luxembourg	60124
Anbics Finance S.A., Luxembourg	60126	Camyba S.A., Luxembourg	60124
Arraxis S.A.H., Luxembourg	60110	Carboghise S.A., Luxembourg	60113
Art Styling S.A., Luxembourg	60114	Carl Kliem S.A., Luxembourg	60117
Artflora International, S.à r.l., Luxembourg	60113	Catleya S.A., Luxembourg	60126
Australlux 1, S.à r.l., Luxembourg	60116	Cavo Holding S.A., Luxembourg	60127
Australlux 1, S.à r.l., Luxembourg	60116	CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A.H., Luxembourg	60134
Australlux 1, S.à r.l., Luxembourg	60117	Cede S.A., Luxembourg	60128
Australlux 1, S.à r.l., Luxembourg	60117	Ceres S.A., Luxembourg	60129
Aviapartner Europe S.A., Luxembourg	60114	Cervino S.A., Luxembourg	60110
(Roman) Backes Immobilier, S.à r.l., Kayl	60114	Cete S.A., Luxembourg	60128
Banca di Roma International, Luxembourg	60115	Cete S.A., Luxembourg	60129
Banque IPPA & Associés S.A., Luxembourg	60114	Cheficom S.A.H., Luxembourg	60131
Barsa S.A.H., Luxembourg	60116	China Film International Trading S.A., Luxembourg	60131
Beaumont Industries S.A., Senningerberg	60118	Chricat Investments S.A., Luxembourg	60132
Beaumont Industries S.A., Senningerberg	60118	CIN S.A., Luxembourg	60132
Bébébulle, S.à r.l., Luxembourg	60114	Cinkimco S.A.H., Luxembourg	60132
Beekbaarimo S.A., Luxembourg	60112	CLT-UFA S.A., Luxembourg	60129
Belle Isle Investissements S.A.H., Senningerberg . .	60119	CLT-UFA S.A., Luxembourg	60129
Belle Isle Investissements S.A.H., Senningerberg . .	60119	CLT-UFA S.A., Luxembourg	60129
Belle Isle Investissements S.A.H., Senningerberg . .	60119	Coal and Oil Trade Company S.A., Luxembourg .	60133
Bercat Investments S.A., Luxembourg	60121	Coldeg S.A.H., Luxembourg	60132
Betresh S.A.H., Luxembourg	60121	Compagnie Financière Céramique S.A. (C.F.C.), Luxembourg	60119
BH Luxembourg S.A., Luxembourg	60123	Compagnie Luxembourgeoise de Communication et d'Édition «C.L.C.E.» S.A., Oberanven	60136
BH Luxembourg S.A., Luxembourg	60123	Comptoir Européen de Change et de Gestion S.A., Luxembourg	60133
Bibutank S.A.	60122		
Bijouterie Huberty, S.à r.l., Luxembourg	60115		
Biochemicals, S.à r.l., Luxembourg	60124		
Blu Sat International S.A., Luxembourg	60143		
Blu Sat International S.A., Luxembourg	60144		
BNLI Ventures S.A., Luxembourg	60124		

Consommations, S.à r.l., Luxembourg	60135	Dumatin S.A., Luxembourg	60139
Consommations, S.à r.l., Luxembourg	60135	Dumatin S.A., Luxembourg	60139
Corea S.A., Senningerberg	60137	EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	60118
Credit Suisse Commodity Fund Management Company, Luxembourg	60127	EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	60118
Credit Suisse Euro Bond Express Management Company, Luxembourg	60135	EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	60118
Credit Suisse Focus Fund Management Company, Luxembourg	60137	Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg	60141
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company, Luxembourg	60139	Ereme S.A.H., Luxembourg	60137
Cromofin S.A., Luxembourg	60136	Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Luxembourg	60138
Cromofin S.A., Luxembourg	60136	Kalu S.A., Luxembourg	60098
Cromofin S.A., Luxembourg	60136	Kalu S.A., Luxembourg	60098
CS Renten Strategie Management Company, Lu- xembourg	60140	L.M. Consulting S.A., Luxembourg	60100
CSAM Invest Management Company, Luxem- bourg	60138	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
CTB, S.à r.l., Luxembourg	60138	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
Cyber Media Group S.A., Luxembourg	60140	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
Dak Holding S.A., Luxembourg	60141	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
Dalvest S.A., Luxembourg	60140	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
Deloitte & Touche - ERS, S.à r.l., Strassen	60142	Poss-Orthopädie-Schuhtechnik, S.à r.l., Echter- nach	60099
Dexa S.A., Luxembourg	60133	Rocla S.C., Luxembourg	60103
Did S.A., Luxembourg	60141	Snack Soleil, S.à r.l., Dudelange	60104
Dowland Holding S.A., Luxembourg	60142		
Dualux A.G., Luxembourg	60144		

KALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 29.983,63 EUR
Perte de l'exercice 2000	- 67.830,08 EUR
Report à nouveau.	- 97.813,71 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(44853/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

KALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.835.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 10 juillet 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2001. Décharge pleine et entière leur a été accordée. L'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg et ce à partir de l'exercice 2001. En outre, Madame Andrea Dany a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44854/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

POSS-ORTHOPÄDIE-SCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2001, vol. 168, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(92053/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2001.

POSS-ORTHOPÄDIE-SCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2001, vol. 168, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(92054/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2001.

POSS-ORTHOPÄDIE-SCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2001, vol. 168, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(92055/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2001.

POSS-ORTHOPÄDIE-SCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2001, vol. 168, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(92056/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2001.

POSS-ORTHOPÄDIE-SCHUHTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 20, rue du Pont.
R. C. Diekirch B 3.113.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2001, vol. 168, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(92057/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2001.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 78.100.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Signature

(44646/725/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

L.M. CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Laurence Couture, indépendante, demeurant à B-1050 Ixelles, 49/2, rue Borrens,

2. Monsieur Mehmet Duru, indépendant, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 65, rue Destouvelles,

les deux ici représentés par INVESTMENT AND TRUST CONSULT, société anonyme, avec siège à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Dirk De Coninck, administrateur de sociétés, demeurant à B-1652 Alsemberg, 43, Waterpoelstraat, en vertu de deux procurations datées du 27 juin 2001, lesquelles resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de L.M. CONSULTING.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet les activités d'un bureau d'études et de conseils en matière d'organisation ainsi que la gestion d'entreprises, la gestion de biens mobiliers et immobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à quarante-neuf mille cinq cents euro (49.500,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-quinze (495) actions sans valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le cinq juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Mehmet Duru, prénommé.	44.500,-	44.500,-	445
2) Laurence Couture, prénommée	5.000,-	5.000,-	50
Total:	49.500,-	49.500,-	495

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante-neuf mille cinq cents euro (49.500,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 1.996.825,- francs luxembourgeois.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Mehmet Duru, indépendant, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 65, rue Destouvelles,
- Madame Laurence Couture, indépendante, demeurant à B-1050 Ixelles, 49/2, rue Borrens,
- Monsieur Kutlu Mesut, indépendant, demeurant à B-1020 Bruxelles, 67, rue de la Royauté.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée autorise la désignation de Monsieur Mehmet Duru, prénommé comme administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société VAN GEET, DERICK & CO, réviseurs d'entreprises, S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. De Coninck, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2001, vol. 464, fol. 78, case 1. – Reçu 19.968 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2001.

A. Lentz.

(44620/221/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AMETHYST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 40.672.

DISSOLUTION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juin 2001 que la liquidation de la société est clôturée et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 29 juin 2001 à l'ancien siège social de la société au 5, Place de Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44644/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ROCLA, Société Civile.

Siège social: L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg.

Acte de constitution dressé par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 9CS, fol. 52, case 10.

STATUTS

Dénomination et Siège social

ROCLA, société civile, 8, Rackenberg, L-2409 Luxembourg.

Durée

La société est constituée pour une première période de cinquante ans avec prorogations tacites ultérieures d'année en année.

Objet

La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital

Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euro.

Il est représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, réparties comme suit:

	parts en pleine propriété	parts en usufruit	parts en nue- propriété
1.- Monsieur Robert Dennewald, ingénieur, et son épouse Madame Claudine Marie Edith Margue, professeur, demeurant ensemble à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, six cents parts sociales en pleine propriété	600		
quatre cents parts sociales en usufruit		400	
2.- Mademoiselle Isabelle Dennewald, née le 6 août 1987, demeurant à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, cent parts sociales en nue-propriété.			100
3.- Monsieur François Robert Dennewald, né le 27 mars 1986, demeurant à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, cent parts sociales en nue-propriété.			100
4.- Mademoiselle Danielle Dennewald, née le 22 juillet 1983, étudiante, demeurant à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, cent parts sociales en nue-propriété.			100
5.- Mademoiselle Martine Dennewald, étudiante, majeure, demeurant à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, cent parts sociales en nue-propriété.			100
	600	400	400
Total: mille parts sociales.		1.000	

Ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Gérants:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Robert Dennewald, préqualifié,

b) Madame Claudine Marie Edith Margue, préqualifiée,

avec pouvoir d'engager la société chacun sous sa seule signature.

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués ad nutum par les associés décidant à la majorité de soixante pour cent (60%) du capital social.

L'assemblée fixe leur nombre, leurs pouvoirs, la durée de leur mandat et leurs indemnités et rémunérations éventuelles.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, à l'exception de ceux réservés à la décision de l'assemblée des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et au prix charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit, ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent et signent toutes subrogations, postpositions et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions, privilèges et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les gérants ou mandataires spéciaux de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

La surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, si des associés détenant ensemble au moins un tiers du capital le demandent.

Déclaration

Les constituants déclarent que la société est à considérer comme société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

R. Neuman.

(44622/226/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

SNACK SOLEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 25, place de l'Hôtel de Ville.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Harun Hakan, employé privé, demeurant à F-57270 Uckange, 2, rue des Mimosas.
2. Monsieur Seyitahmet Hakan, ouvrier, demeurant à F-57270 Uckange, 2, rue des Mimosas.
3. Monsieur Adem Ozpinar, employé privé, demeurant à F-57270 Uckange, 17, avenue des Tilleuls.
4. Monsieur Bahattin Hakan, cuisinier, demeurant à F-57270 Uckange, 6, rue des Mimosas.
5. Monsieur Ali Osman Ozpinar, cuisinier, demeurant à F-57270 Uckange, 17, avenue des Tilleuls.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SNACK SOLEIL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques avec vente de pommes frites, hamburgers, pizzas et sandwiches garnis.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Harun Hakan, prénommé, trente-cinq parts sociales	35
2. Monsieur Seyitahmet Hakan, prénommé, dix parts sociales	10
3. Monsieur Adem Ozpinar, prénommé, trente-cinq parts sociales	35
4. Monsieur Bahattin Hakan, prénommé, dix parts sociales	10
5. Monsieur Ali Osman Ozpinar, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-3590 Dudelange, 25, place de l'Hôtel de Ville.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Adem Ozpinar, prénommé, comme gérant administratif,
 - Monsieur Harun Hakan, prénommé, comme gérant technique.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Hakan, S. Hakan, A. Ozpinar, B. Hakan, O. Ozpinar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 9CS, fol. 58, case 5. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 juillet 2001.

G. Lecuit.

(44623/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**ACI LUXEMBOURG THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 154, route de Luxembourg.

STATUTS

(après l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2001)

I. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les soussignés (Liste des membres fondateurs) et ceux qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts et portant le nom de ACI LUXEMBOURG THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

Art. 2. L'association a son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 3. L'association a pour objet:

- de resserrer les liens d'amitié existant entre les membres des marchés financiers internationaux.
- de collaborer activement aux travaux et l'activité de l'ACI THE INTERNATIONAL FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION,
- de promouvoir la profession de cambiste sans discrimination d'aucune sorte,
- d'entreprendre à cet effet toutes actions généralement quelconques, notamment d'ordre financier, permettant d'atteindre les objectifs de l'association.

L'association est affiliée à l'ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION constituée en date du 25 juin 1955 à Paris.

II. Membres

Art. 4. L'association est composée de membres et de membres associés.

Toutes catégories doivent:

(a) observer les principes prescrits dans le Charter de l'ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

(b) exercer leur activité dans le pays ou l'association a son siège.

Chaque catégorie a le droit de voter lors des assemblées de l'ACI qui se tiennent au niveau national.

1. Membres

Peut devenir membre, toute personne remplissant les conditions suivantes:

(a) elle doit être engagée activement dans le dealing d'instruments financiers, ou dans diverses opérations traitées au sein de la salle de marché d'une banque, ou des activités directement liées à de telles opérations.

(b) elle doit exercer lesdites activités:

soit au sein d'une banque,

soit au sein d'une institution financière supervisée et réglementée par les autorités officielles du pays.

Le total des membres est utilisé pour déterminer les votes pour l'ACI.

Les anciens membres de l'Association conservent le droit de participer aux activités locales de l'Association, y inclut le droit de participer aux Assemblées, sauf qu'ils n'ont pas de droit de vote.

2. Membres Associés

Le statut de membre associé peut être attribué à toute personne ne répondant pas aux critères déterminés ci-dessus. Ils doivent s'occuper d'activités reliées en conjonction avec les marchés financiers. L'admission d'un membre est faite sur base d'une décision prise par le Conseil d'Administration de l'Association qui sera ratifiée par la prochaine assemblée générale qui se tiendra.

Les membres associés n'ont pas le droit de participer ou de voter lors des assemblées qui se tiennent au niveau international.

Le titre de «Membre Honoraire» ou «Président Honoraire» peut être conféré par le conseil d'administration à toute personne qui a montré des mérites particuliers.

Art. 4A. Les membres s'engagent indistinctement à observer les principes contenus dans les présents statuts ainsi que ceux inscrits dans «The Model Code» de l'ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

Art. 5. La qualité de membre se perd:

(a) par le décès ou l'incapacité civile;

(b) par le non-respect des conditions d'affiliation;

(c) par la radiation de la qualité de membre à l'initiative de l'employeur;

(d) par le défaut de paiement, pendant six mois à compter de l'échéance de la cotisation fixée par l'assemblée générale;

(e) par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux-tiers des voix des membres présents ou représentés.

III. Administration

Art. 6. Les organes de l'association sont:

- (a) l'assemblée générale des membres
- (b) le conseil d'administration

Art. 7. Le conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, tous élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, deux viceprésidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint ainsi qu'un trésorier. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Le conseil d'administration ne peut statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Un administrateur ne saurait représenter plus d'un membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou sur la demande de trois au moins de ses membres.

Les actes engageant l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration. La correspondance courante et les actes de gestion journalière sont signés valablement par un seul administrateur.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes choisies en son sein ou en dehors.

L'association est représentée en Justice et à l'égard des autorités publiques par le président du conseil d'administration au par deux administrateurs.

Art. 8. En cas de vacance de place au sein du conseil d'administration, les candidats non élus au conseil d'administration lors de la dernière assemblée générale y accèdent de droit dans l'ordre décroissant des voix obtenues lors de cette assemblée. A défaut de candidats non élus, le conseil d'administration pourra pourvoir les places vacantes par voie de cooptation de membres de son choix.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an. Elle sera convoquée par le président du conseil d'administration. Elle peut être tenue hors de la Ville de Luxembourg, même à l'étranger.

Une session extraordinaire doit être convoquée si la majorité du conseil d'administration ou un cinquième des membres de l'association le demandent.

L'ordre du jour sera joint à la lettre de convocation adressée à chacun des membres en moins cinq jours avant l'assemblée. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Les membres et membres associés ont le droit de vote à l'assemblée générale. Chacun d'entre eux dispose d'une voix au sein de l'assemblée générale.

Les membres ne pourront se faire représenter que par un autre membre. Celui-ci ne pourra représenter plus de trois membres.

Les résolutions de l'assemblée sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les associés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt pourront avoir connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration.

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont ceux énumérés par la loi du 21 avril 1928.

IV. Fonds Social

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre. Par exception, la première année sociale commence à la date des présents statuts et finit le 31 décembre 1957. Chaque année le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le bilan ainsi que le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve.

Art. 10bis. L'assemblée générale désignera chaque année, pour la durée d'un an et parmi ses membres, deux vérificateurs de caisse dont la mission est de faire rapport à l'assemblée générale subséquente sur la gestion des fonds sociaux. Les vérificateurs de caisse ne peuvent être membres du conseil d'administration.

Art. 11. La cotisation annuelle, qui ne pourra pas dépasser la somme de EUR 125,-, sera fixée par l'assemblée générale. La qualité de membre ACI de l'association entraîne l'obligation d'affiliation de l'ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION et le versement d'une cotisation à cette association dont le montant est fixé chaque année.

V. Modifications aux statuts et dissolution

Art. 12. Les modifications à apporter aux statuts ne peuvent être votées que par une Assemblée Générale Extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. L'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée si elle réunit les 50% des membres. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pas pu réunir le nombre de membres prévu au paragraphe ci-dessus (donc 50% des membres) il peut être convoqué une deuxième assemblée qui délibère valablement à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 13. La dissolution de l'association, sa fusion ou son union avec d'autres associations poursuivant un but analogue ne peuvent être votées que par une Assemblée Générale Extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. L'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée si elle réunit les 50 % des membres. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pas pu réunir le nombre de membres prévu au paragraphe ci-dessus (donc 50% des membres), il peut être convoqué une deuxième assemblée qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation.

Art. 14. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté à une institution luxembourgeoise poursuivant un but similaire à celui de l'association.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres fondateurs, le 5 février 1957. Statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1972, l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 1978, l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1984, l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1991, l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 1995, l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 1998, ainsi que par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2001.

Conseil d'administration

(élu par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 1998 pour un terme de 3 ans)

Barthel Jacquot, Caissier, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, 11, rue de Crauthem, L-3334 Hellange

Noesen Claude, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, 19, rue du Cimetière, L-8363 Greisch

Caytan Luc, Employé de Banque, Nationalité: Belge, 6, rue J. Bertholet, L-1233 Luxembourg

Picco Patrick, Employé de Banque, Nationalité: Italienne, 15, rue de Luxembourg, L-8360 Goetzingen

Cornut Jean-Marc, Courtier de Banque, Nationalité: Suisse, 2, um Buerweier, L-8274 Kehlen

Pletschet Alfred, Secrétaire, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, 154, route de Luxembourg, L-7241

Bereldange

Gabellini Raul, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, 4, rue I. Semmelweis, L-8033 Strassen

Thill Jean, Président, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, Maison 18, L-6225 Hersberg

Hensen Joseph, Employé de Banque, Nationalité: Belge, 13, rue de la Promenade, B-67000 Arlon

Troch Victor, Courtier de Banque, Nationalité: Belge, 2, Chemin des Champs, L-8388 Koerich

Kieffer Roby, Employé de Banque, Nationalité: Luxembourgeoise, 31, rue des Champs, L-8285 Kehlen

This is a free translation of the binding French text

I. Title, Seat, Purpose and Duration

Art. 1. Between the undersigned (list of founding-members) and those parties that may subsequently adhere, a non-profit-making association (association sans but lucratif) is hereby constituted under the terms of the Law of 21 April 1928 and of the present Articles of Association, to be known as ACI LUXEMBOURG - THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

Art. 2. The Association shall have its seat in Luxembourg; it shall remain so for an indeterminate duration.

Art. 3. The purpose of the Association shall be to:

- Strengthen bonds of friendship between members operating in the international financial markets.

- Take an active interest in the work and activity of the ACI THE INTERNATIONAL FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

- Promote the profession of dealers without any discrimination whatsoever.

- Engage, to that end, in all such activities of whatever kind, especially however of a financial nature, that may pursue the aims of the Association.

The Association shall be affiliated to the ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION established in Paris on June 1955.

II. Membership

Art. 4. The ACI Luxembourg shall have «Members» and «Associated Members».

Both categories must:

(a) Observe the principles set out in the Charter of ACI.

(b) Have their business centre within the country of their association.

Every category has the right to vote in the meetings of ACI which are held on a national level.

1. Members.

To become a Member, candidates must have the following qualifications

(a) they must be actively engaged in dealing financial instruments, or in an area directly related to these activities.

(b) they must execute these activities:

or within a bank

or within a financial institution supervised and regulated by a relevant official regulatory authority.

The Membership total will be used to determine International ACI voting rights.

The former active members keep the right to participate at the local events of the association including the right to participate in the meetings, with the exception of the voting right.

2. Associated Members.

The Associated Membership status may be offered to all persons who do not fulfil the criteria mentioned above. They must however be related to activities in conjunction with financial market activities.

The admission of an Associate Member is approved by the board of directors and will be ratified by the next general meeting. The Associated Members have no voting right in those meetings which take place on an international basis.

The title of «Honorary Member» or «Honorary President» may be conferred by the board of directors to any person who has shown particular merit.

Art. 4A. Members shall commit without distinction to respect the principles set out in these Articles of Association and those enshrined in «The Model Code» of the ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION.

Art. 5. Membership shall terminate in the event of:

- (a) Death or incapacity;
- (b) Failure to respect the conditions of membership affiliation;
- (c) Cancellation at the employer's discretion;
- (d) Failure to pay the membership subscription as fixed by the General Meeting within six months following the due date;
- (e) Expulsion for serious offense or gross negligence following a vote in the General Meeting on the basis of a two thirds majority of those members present or represented.

III. Administration

Art. 6. The official bodies of the Association shall be:

- (a) The General Meeting of its members
- (b) The Board of Directors

Art. 7. The Board of Directors shall consist of not less than seven and not more than eleven members, all being elected for a mandate of three years by a simple majority vote of members present or represented. The Board of Directors shall choose, among its members, a Chairman, two Vice-Chairmen, a Secretary General, a Deputy Secretary General and a Treasurer. The Board of Directors shall exercise all such powers which are not expressly invested in the General Meeting by law or under the provisions of the present Articles of Association.

To be valid, decisions of the Board of Directors must be taken when at least half of its members are present or represented. A Director may not act as proxy for more than one other member of the Board. The Board of Directors shall take its decisions on the basis of a simple majority of members present or represented. If there is equal number of votes, the Chairman shall own the casting vote.

The Board of Directors shall convene when called by the Chairman or at the request of not less than three Directors.

Documents binding upon the Association shall be signed by two members of the Board of Directors. Current correspondence and papers requested for day-to-day administration shall be duly signed by one Director.

The Board of Directors may delegate its powers, wholly or partially, to one or more persons appointed from its own number or from outside.

The Association shall be represented in court and before the authorities by the Chairman or two Directors of the Board.

Art. 8. In the event of a seat on the Board falling vacant, those candidates who failed to gain election at the previous General Meeting shall become eligible to occupy the said seat, in decreasing order of the number of votes they obtained at the said meeting. In the absence of any such unsuccessful candidates, the Board may fill vacant seats by co-opting members of the Association according to its own preference.

Art. 9. The General Meeting shall be called in ordinary session once a year by the Chairman of the Board of Directors. It can take place outside the municipality of Luxembourg and even abroad.

An Extraordinary General Meeting must be convened if a majority of the Board of Directors or one fifth of the members of the Association so requests.

The agenda shall be appended to the notice convening the Meeting sent to all members at least five days prior to such meeting. Resolutions may be adopted without being first entered on the agenda. Decisions shall be taken by a simple majority vote from those present or represented.

Members and Associate Members alone shall have the right to vote at a General Meeting, where each shall command one vote.

Members may enlist as proxy one other member only. Such a proxy may not vote on behalf of more than three members.

Resolutions adopted by the General Meeting shall be minted in a special record book kept at the offices of the Association, where all associates may have sight of the same without removing the minute book.

Third parties offering valid grounds for their interest may, upon submission of a written request to the Board of Directors, be given details of resolutions adopted.

The powers of the General Meeting shall be those specified in the Law of 21 April 1928.

IV. Association funds

Art. 10. The Association's financial year shall run from 1 January to 31 December other than in the case of the first year, which shall run from the date of these Articles of Association to 31 December 1957. The Board of Directors shall each year draw up and submit for approval by the General Meeting the Association's balance sheet and statement of income and expenditure for the year just elapsed together with the budget for the coming year. Any operating surplus shall be appropriated to the reserves.

Art. 10A. The General Meeting shall each year appoint from its number for a one-year mandate two auditors who shall be responsible for reporting back to the next General Meeting on the management of the Association's funds. Members of the Board of Directors shall not be eligible to serve as auditors.

Art. 11. The annual subscription, which may not exceed EUR 125.-, shall be fixed by the General Meeting. Members of the Association must be affiliated to the ACI THE FINANCIAL MARKETS ASSOCIATION and must pay to that association a subscription that is fixed annually.

V. Modifications to the Articles: Dissolution

Art. 12. Modifications to these Articles may be voted in an Extraordinary General Meeting especially called for this effect. The Extraordinary Meeting is legally constituted if 50% of the members are present or represented. Decisions are taken by simple majority. If, on a first call the Extraordinary Meeting is not formed by the required number of Members, a second Extraordinary Meeting may be called where decisions are taken at a simple majority of Members present or represented.

Art. 13. The dissolution of the Association, a merger or an union with other associations having a similar purpose may be voted in an Extraordinary General Meeting especially called for this effect. The Extraordinary Meeting is regularly formed if 50% of the Members are present or represented. Decisions are taken by simple majority.

If on a first call the Extraordinary Meeting is not formed by the required number of Members, a second Extraordinary Meeting may be called where decisions are taken at a simple majority of members present or represented.

In taking such a decision, the General Meeting may at the same time appoint one or more liquidators to take charge of the dissolution.

Art. 14. In the event of the Association being dissolved, its net assets shall be made available to a Luxembourgish institution having similar aims to those of the Association.

Done in Luxembourg and signed by all founder members, 5 February 1957. Articles of Association modified by the Extraordinary General Meeting of 30 October 1972, the Extraordinary General Meeting of 13 July 1978, the Extraordinary General Meeting of 29 March 1984, the Extraordinary General Meeting of 12 December 1991, the Extraordinary General Meeting of 9 March 1995, the Extraordinary General Meeting of 5 March 1998 and the Extraordinary General Meeting of 15 May 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44627/004/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ARRAXIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.855.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, Président;
- Monsieur Henri Grisius;
- Monsieur Pierre Lentz.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Signature.

(44652/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CERVINO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.346.

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CERVINO S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 32.346, constituée sous la dénomination de M T U HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 170 du 23 mai 1990, dont la dénomination a été changée en CERVINO S.A., suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial numéro 125 du 21 mars 1995, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de un milliard de lires italiennes (1.000.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 20.833.800.- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2001, vol. 514, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler.

(44701/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 62.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2001.

Signatures.

(44633/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 62.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 27 mars 2001

- L'Assemblée procède à l'élection définitive de Monsieur E.P. de Jong, Member of the Executive Board of ACHMEA HOLDING, demeurant à Nieuwegein (Pays-Bas), nommé administrateur et président du Conseil par décision d'Administration en date du 29 août 2000 en remplacement de Monsieur P.F.M. Overmars. Décharge est accordée à Monsieur P.F.M. Overmars pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée procède à l'élection définitive de Monsieur Emmanuel Begat, Manager BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Senningerberg, nommé administrateur par décision du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2000 en remplacement de Monsieur Hervé Coussement. Décharge est accordée à Monsieur Hervé Coussement pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du réviseur pour une nouvelle période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra en 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Conseil d'Administration

- Engelbertus Pieter de Jong, Chairman
- Wil A.M. Koning
- Rob Burgerhout
- Emmanuel Begat
- Jorge Fernandes.

Réviseur

- KPMG AUDIT, Luxembourg
- Pour extrait conforme
- Signature / Signature
- Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44634/032/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BEEKBAARIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.748.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 45, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Signature.

(44670/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ALTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 65.221.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 01.01.2000	1.790,84 EUR
- Résultat de l'exercice 2000 (Bénéfice)	149.402,07 EUR
	<hr/>
	151.192,91 EUR
- Réserve légale	3.005,05 EUR
- Dividendes	100.000,00 EUR
- Résultats reportés au 31.12.2000	48.187,86 EUR
	<hr/>
	151.192,91 EUR

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Alain Rougagnou, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Maur-Des-Fossée (France)
- Monsieur Frédéric Bonan, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France)
- Monsieur Michel Friedlander, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France)
- Monsieur Xavier Dupeyron, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil/Malmaison (France)
- Monsieur Hervé Lefebure, administrateur-délégué, demeurant à Ixelles (Belgique).

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

(44640/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ARTFLORA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(44653/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CARBOGHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2001 que Monsieur Carlo Goffi, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, 16, via Cantonale, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Bixio, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

A. Ruffo di Calabria / A. Ruffo Di Calabria

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44693/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ART STYLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 71.877.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(44655/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AVIAPARTNER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Signature.

(44660/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ROMAN BACKES IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3644 Kayl, 12, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 63.658.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(44661/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BEBEBULLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 15.726.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(44669/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BANQUE IPPA & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 9.716.

Nous vous informons par la présente que la participation détenue par la banque dans la société GIBA S.p.A., ayant son siège social au 6, Corso Europa à Busto Arsizio, Italie, à savoir 17.460 actions d'une valeur nominale de 10,- Euros (dix) chacune, a été cédée à la société danoise SCSK 2371 ApS, ayant son siège social au 1, Midtermolen P.O. Box 889-DK-2100 Copenhagen.

Par conséquent, nous vous demandons de procéder à l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires et de procéder à l'émission du certificat d'actionnaire correspondant à cette participation détenue dorénavant par la société danoise.

S. Cimenti / P. Hamel

Directeur Adjoint / Directeur à la Gestion Clientèle

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(44663/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.936.

Régime des signatures autorisées

La Banque est engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration:

Composition du Conseil d'Administration

- Gianfranco Imperatori, Président;
- Antonio Ciocio, Vice-Président;
- Alessandro Agnolucci, Administrateur;
- Massimo Santoro, Administrateur;
- Vincenzo Tagliaferro, Administrateur;
- Maurizio Betti, Secrétaire.

En outre, tous les actes engageant la Banque doivent porter deux signatures autorisées dont une obligatoirement doit être de la catégorie 'A'.

Pour les endos de chèques et effets remis à l'encaissement en faveur de BANCA DI ROMA INTERNATIONAL et la correspondance générale, de nature non comptable ayant un caractère de simple demande ou d'information, une seule signature autorisée de catégorie 'A' ou 'B' est suffisante:

Sont porteurs de signatures de catégorie 'A':

Comité Exécutif

- Gianfranco Imperatori, Président;
- Antonio Ciocio, Vice-Président;
- Alessandro Agnolucci, Administrateur.

Direction

- Alessandro Agnolucci, Directeur Général;
- Maurizio Betti, Directeur Général Adjoint;
- Luigi Vaccarella, Directeur Adjoint;
- José-Marc Vincentelli, Directeur Adjoint;
- Mario Tommasi, Sous-Directeur;
- Bruno Viscogliosi, Sous-Directeur;
- Marco Cameroni, Sous-Directeur;
- Silvio Rinaldi, Fondé de Pouvoir Principal.

Sont porteurs de signatures de catégorie 'B':

- Luigina Barbarino, Fondé de Pouvoir;
- Geniale Brunetti, Fondé de Pouvoir;
- Raffaele Gentile, Fondé de Pouvoir;
- Raffaello Geronimo, Fondé de Pouvoir;
- Alain Marx, Fondé de Pouvoir;
- Davide Pianaro, Fondé de Pouvoir;
- Roberto Morocutti, Fondé de Pouvoir;
- Marie-Louise Schmit, Fondé de Pouvoir;
- Fabio Tonus, Fondé de Pouvoir;
- Andrea Carini, Mandataire Commerciale;
- Elisabetta Spadafora, Mandataire Commerciale.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(44662/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BIJOUTERIE HUBERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(44679/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BARSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.532.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le dix avril deux mille

Proposition d'ajouter au conseil d'administration deux mandataires complémentaires, Messieurs Pierre Dochin et Dominique Ransquin et de faire ratifier cette proposition lors de la prochaine assemblée.

Fixation des pouvoirs de signature A et type B

Les mandataires signataires de type A ont un mandat général d'administration et ne peuvent engager la société pour des montants supérieurs à 15.000,- EUR.

La gestion discrétionnaire relative à ces avoirs sera exercée sous la responsabilité exclusive des signataires type B; seules les personnes signataires de type B interviendront dans la gestion des actifs à l'exclusion des autres mandataires (administrateurs signataires de type A). Les mandataires de type B sont les seuls autorisés à engager la société pour des montants supérieurs à 15.000,- EUR.

Un règlement d'ordre intérieur fixera les qualités des mandataires.

Qualité des signataires à ce jour

Signature A

Maître Watte Bollen
M. A. Scholtes
M. F. De Pitteurs
MARS MANAGEMENT S.A.

Signature B

Monsieur P. Dochin (BANQUE DELEN LUXEMBOURG)
Monsieur D. Ransquin (BANQUE DELEN LUXEMBOURG).
Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(44664/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AUSTRALLUX 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Registered Office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.145.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on June 19, 2001

The sole shareholder of AUSTRALLUX 1 undertook the following resolution:

1. According to Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies, it is decided that, the loss exceeding 100 % of the subscribed capital for the period ending February 28, 2001 the operations of the Company will not be continued.

Certified true copy

On behalf of AUSTRALLUX 1

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44656/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AUSTRALLUX 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.145.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

On behalf of AUSTRALLUX 1

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(44657/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AUSTRALLUX 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.145.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

On behalf of AUSTRALLUX 1

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(44658/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AUSTRALLUX 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.145.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

On behalf of AUSTRALLUX 1

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(44659/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CARL KLIEM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 251, route d'Arlon.
H.R. Luxemburg-Stadt, B-Nr.10.821

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 8. Mai 2001 von 11.00 bis 12.00 Uhr

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Externen Abschlussprüfer vorgelegte und geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000 werden genehmigt.

2. Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 2000 Entlastung erteilt.

3. Beschluss

Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Gewinn werden EUR 1.000.000,- als Dividende, sowie EUR 500.000,- als Sonderdividende an die Aktionäre ausgeschüttet. Ein Betrag in Höhe von EUR 100.000,- wird eingestellt in eine Rücklage gemäss 174bis LIR und der verbleibende Betrag von EUR 3.028.882,11 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

4. Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Herr Carl Scharffenorth, Bankkaufmann, wohnhaft in Goetzingen: Präsident des Verwaltungsrats;

Herr Jean Pierre Doumont, Makler, wohnhaft in Frassem (B): Verwaltungsratsmitglied;

Herr Karl Michael Kliem, Makler, wohnhaft in Oberursel (D): Verwaltungsratsmitglied;

Herr Hermann Kuhnel, Bankkaufmann, wohnhaft in Nospelt: Verwaltungsratsmitglied;

Herr Kevin Moody, Makler, wohnhaft in Koerich: Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2001.

5. Beschluss

Der Rücktritt von Herrn Michael Engel aus dem Verwaltungsrat wird zur Kenntnis genommen.

Für die Richtigkeit des Auszugs

C. Scharffenorth

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44694/534/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2001.

Signature.

(44667/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2001.

Signature.

(44668/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg, Hamm Office Park.
R. C. Luxembourg B 29.599.

—
Les états financiers au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 58, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44757/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg, Hamm Office Park.
R. C. Luxembourg B 29.599.

—
Les états financiers au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44758/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg, Hamm Office Park.
R. C. Luxembourg B 29.599.

—
Les états financiers au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 58, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle du 10 juillet 2001 a élu Monsieur Stephen Nye, KPMG LUXEMBOURG, 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44759/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.421.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2001.

Signature.

(44671/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.421.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2001.

Signature.

(44672/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.421.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2000

L'Assemblée accepte la démission de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 1999 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 30 juin 1999.

Pour BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44673/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

C.F.C. S.A., COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.263.

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A., en abrégé C.F.C. S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 60.263, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 614 du 5 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 85 du 11 février 1999, et en date du 13 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C,

ayant un capital social de douze milliards sept cent soixante millions de liras italiennes (12.760.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation du projet de fusion par absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A. par la société UNITED TILES S.A.

2.- Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que de réviseur d'entreprises sur le caractère pertinent et raisonnable du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A. par la société UNITED TILES S.A.

3.- Constatation de la réalisation de la fusion à la date de ce jour et décision d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, 12.760 actions de l'absorbante d'une valeur nominale de 1.000.000.- ITL chacune, contre 1.276.000 actions existantes de l'absorbée, sous réserve de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.

4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société absorbée pendant le délai légal.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion tel qu'il a été publié au Mémorial C numéro 329 du 5 mai 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport justificatif du conseil d'administration prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales ainsi que le rapport de l'expert indépendant sur le projet de fusion, prévu par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, sur le caractère pertinent et raisonnable du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A. par la société UNITED TILES S.A.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion par absorption de la COMPAGNIE FINANCIERE CERAMIQUE S.A. par la UNITED TILES S.A., avec prise d'effet d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2001, et décide d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, douze mille sept cent soixante (12.760) actions de l'absorbante d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000.- ITL) chacune, contre un million deux cent soixante-seize mille (1.276.000) actions existantes de l'absorbée, sous réserve de l'approbation du même projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats, sans préjudice des dispositions de l'article 272 de la loi sur les sociétés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de 265.839.288,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2001, vol. 514, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler.

(44719/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BERCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.105.

Le bilan et l'annexe aux 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Signature.

(44676/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BETRESH S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 28.667.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2001

Par une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 6 juillet 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen, 45, rue de Roeser;
- Monsieur Raymond Streicher, conseil fiscal, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Commissaire aux comptes

FISOGEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

Transfert du siège social

Le siège de la société est transféré du 14, rue des Romains au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44677/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

C.E.C.G. S.A., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue de Federspiel.
R. C. Luxembourg B 21.830.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2001

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. d'approuver les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2000.
2. de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 30 septembre 2000.
3. de réélire Madame Viviane Glavic, Messieurs Fernand de Jamblinne, Joël Boon et Benoît Duvieusart et de ne pas renouveler les mandats de Messieurs Dols, Will, Dessard et Duquenne.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour extrait conforme

C.E.C.G. S.A.

J. Boon / V. Glavic

Administrateur-délégué / Présidente du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44698/034/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BIBUTANK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.013.

Il résulte de la correspondance du 13 juillet 2001 que:

- 1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.
- 2) Madame Ana de Sousa, comptable, demeurant au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes.
- 3) Le siège social de la société BIBUTANK S.A., situé au 42, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, a été dénoncé à compter du 16 juillet 2001.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44678/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.802.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires, tenue au siège social le 9 juillet 2001

Il résulte des délibérations et décisions unanimes de l'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social le 9 juillet 2001, que:

1. L'Assemblée générale donne acte des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 tels qu'ils sont soumis.
3. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice social 2000, soit:

Réserve légale 5 %	4.628.827,- LUF
Dividende à payer au 16 juillet 2001	60.000.000,- LUF
Report à nouveau	27.947.708,- LUF
Total:	<u>92.576.535,- LUF</u>

L'Assemblée générale donne, pour l'exercice social écoulé, décharge de leur gestion à chacun des administrateurs et de l'exercice de son mandat au Réviseur d'entreprises.

5. L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme administrateur de Monsieur Dan Arendt pour une durée de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

6. L'Assemblée générale décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2000, Monsieur André Schiltz "délégué à la gestion journalière" avec le titre de "Managing Director" pour une durée expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

7. L'Assemblée générale décide de reconduire Monsieur Luc Wagner dans sa fonction de "Délégué à la gestion journalière" avec le titre de "Managing Director" pour une durée expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

8. L'Assemblée générale décide de proroger le mandat des Réviseurs d'entreprises KPMG AUDIT, Luxembourg pour une durée de 1 an, expirant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44687/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44688/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. BOSETTI LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 81.299.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOSETTI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 81.299, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de quatre millions quatre cent vingt-trois mille euro (4.423.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Lanza, commercialiste, demeurant à I-Milan.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de BH LUXEMBOURG S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en BH LUXEMBOURG S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de BH LUXEMBOURG S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, M. Lanza, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2001, vol. 514, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler.

(44689/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 81.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler

Le notaire

(44690/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BIOCHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 18.098.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44680/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BNLI VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.365.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société BNLI VENTURES S.A. tenue en date du 25 juin 2001 que:

* ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG a été nommé commissaire aux comptes à partir du 16 juin 2000 en remplacement de ARTHUR ANDERSEN ZURICH.

* La démission de Monsieur Martin Grassmayr de sa fonction d'administrateur a été acceptée.

* Monsieur Antonio Perez Marquez a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Martin Grassmayr. Le mandat des autres administrateurs est reconduit.

Le conseil d'administration de la société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Antonio Perez Marquez
- Monsieur Alex Schmitt
- Monsieur Pietro de Luca.

Leurs mandats expireront après l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an 2002.

* Le mandat du commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG a été reconduit jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an 2002.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour BNLI VENTURES S.A.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44683/275/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.088.

Le bilan de la société au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(44691/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.088.

Le bilan de la société au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(44692/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.291.

Extract of the resolution taken at the board of directors' meeting, held on April 11, 2001

The Board of Directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of BRITISH SKY BROADCASTING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44686/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**ANBICS FINANCE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. BIOFERMA FINANCE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 75.949.

Im Jahre zweitausendeins, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BIOFERMA FINANCE S.A., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 75.949, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 684 vom 22. September 2000, mit einem Gesellschaftskapital von fünfunddreissigtausend Euro (35.000,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

Namensänderung der Gesellschaft in ANBICS FINANCE S.A.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ANBICS FINANCE S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorhergehenden Beschluss wird Artikel eins der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

Englische Fassung:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of ANBICS FINANCE S.A.»

Deutsche Fassung:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ANBICS FINANCE S.A.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2001, vol. 514, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 16. Juli 2001.

J. Seckler.

(44681/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

ANBICS FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxembourg B 75.949.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 16. Juli 2001.

J. Seckler

Der Notar

(44682/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CATLEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.028.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2001

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président nomme secrétaire Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Maître Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg, tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion de la devise d'expression du capital social des francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002;

2. Suppression de la valeur nominale des actions;

3. Echange des anciennes actions contre de nouvelles actions;

4. Modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée aux actionnaires le 18 mai 2001.

IV. Que suivant la liste de présence, mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués, et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant plus de trois-quarts du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social des francs luxembourgeois en euros au taux de change fixé de 1 euro=40,3399 LUF, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les mille deux cent cinquante-quatre (1.254) actions existantes du capital souscrit de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune contre mille deux cent cinquante-quatre (1.254) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leur participation dans la société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents (31.085,85) représenté par mille deux cent cinquante-quatre (1.254) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire lit le présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les actionnaires le souhaitant.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44695/250/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 28.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(44696/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**C.C.N. S.A., CENTRE COORDINATION NATIONALE POUR L'INFORMATION, LA
VALORISATION ET LE COMPOSTAGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 44.191.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2001 que Monsieur Hans Peter Walter, demeurant à D-66693 Mettlach, a été nommé Administrateur-Délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44697/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.951.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg

Agnès Reicke, Zurich

Joseph Gallagher, Zurich

Tino Rampazzi, Zurich

Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44726/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CEDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.558.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(44699/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CETE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2001, non encore publié au Mémorial C, ayant un capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Bisaro, juriste, demeurant à Châtel Saint Germain (France).

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification du cinquième alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 5).** La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, en particulier dans le domaine énergétique, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 5).** La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, en particulier dans le domaine énergétique, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Bisaro, M. Virahsawmy, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2001, vol. 515, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler.

(44702/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2001.

J. Seckler

Le notaire

(44703/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.267.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(44700/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version française), enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44710/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version anglaise), enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44711/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

Procès-verbal de l'assemblée Générale Annuelle Ordinaire des Actionnaires du 18 avril 2001

L'an 2001, le dix-huit avril à dix heures et demie, les actionnaires (qualifiés sur la feuille de présence) de la CLT-UFA, société anonyme au capital de 17.715.642.000,- francs, ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamélius, notaire à Luxembourg, le 30 mai 1931, publié au numéro 45 du Recueil Spécial du Mémorial en date du 19 juin 1931, se sont réunis au siège social à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden, en Assemblée générale annuelle ordinaire, sur convocation adressée aux actionnaires en nom et publié conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2000;
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation du résultat;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs;
- 4) Nominations légales et statutaires;
- 5) Divers.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn.

Monsieur le Président désigne comme scrutateur M. Vincent De Dorlodot et comme secrétaire M. Gérard Lommel.

D'après la liste de présence émargée par les actionnaires, laquelle sera annexée au présent procès-verbal, verbal, l'assemblée générale comprend huit actionnaires et représentants d'actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires d'actionnaires 19.212.380,- parts sociales, donnant droit à un nombre correspondant de voix.

En application de la loi du 12 mars 1998 les droits de vote attachés à 57.939 parts sociales détenues par CLT-UFA à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

L'Assemblée et son bureau se trouvant ainsi régulièrement constitués, Monsieur le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Sur le bureau sont déposés et mises à la disposition de l'Assemblée les pièces suivantes:

- 1) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires en nom.
- 2) Les insertions au Mémorial et dans la presse écrite publiées conformément à l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) La feuille de présence.
- 4) Les pouvoirs des actionnaires représentés à l'Assemblée.
- 5) Le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2000, le rapport du réviseur d'entreprises, les comptes annuels au 31 décembre 2000 et les annexes légales ainsi qu'un projet de résolutions.
- 6) Un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Mixte de la CLT-UFA du 10 avril 2001 avec sa proposition pour la désignation du réviseur d'entreprises.
- 7) Des exemplaires des statuts.

Monsieur le Président déclare ensuite, et l'Assemblée reconnaît, que le rapport de gestion, les comptes annuels et annexes légales ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2000 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la présente réunion.

Monsieur le Président fait donner lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises.

Monsieur le Président annonce ensuite que, sur proposition du Conseil d'administration, il met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale donne acte des comptes rendus faits par le Conseil d'administration en application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite et, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes rendus du Conseil d'administration ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'affecter comme suit le solde disponible des résultats reportés de d'exercices antérieurs de LUF 870.054.609,- augmenté du résultat de l'exercice qui s'établit à LUF 7.284.899.993,-, soit au total LUF 8.154.954.602,-.

Réserve légale	LUF 0,-
Dividende	LUF 2.317.364.040,-
Report à nouveau	LUF 5.837.590.562,-
Total	LUF 8.154.954.602,-

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2000 aux titulaires de parts sociales se trouve ainsi fixé à LUF 120,- par part sociale, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à LUF 90,- par part sociale.

Le dividende sera mis en paiement le 15 mai 2001 sur présentation du coupon n° 2 des parts sociales au porteur aux caisses des Banques suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg

BNP / PARIBAS (Luxembourg)

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

en Belgique

BANQUE BRUXELLES LAMBERT

BNP / PARIBAS (Belgique) à Bruxelles

en France

BNP / PARIBAS, 3, rue d'Antin, F-75002 Paris

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2000.

Quatrième résolution

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale fixe à LUF 23.630.140,- le montant des émoluments alloués pour l'exercice 2000 aux membres du Conseil d'administration et des Comités qui en émanent.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats d'administrateur à l'exception de ceux de Madame Fernande Alldis-Stoffels, de Madame Christiane Schreiner et de Messieurs Gérard Schneider, Robert Leven et Mario Velazquez représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Gaston Thorn, de Madame Colette Flesch et de Messieurs Raymond Kirsch, René Steichen ainsi que ceux de Messieurs Didier Bellens, Ewald Walgenbach, Bruno Chauvat, Jean-Charles De Keyser, Thomas Rabe, Roy Addison et Vincent De Dorlodot.

Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats d'administrateur à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Sixième résolution

Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 31, allée Scheffer.

L'Assemblée générale confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance du rapport de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Le Conseil d'administration est chargé de conclure avec le réviseur d'entreprise désigné le contrat de prestation de services prévu par la loi. Il pourra accorder les délégations appropriées pour procéder à cet acte.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est levée à 11.40 heures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44712/000/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Signature.

(44704/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 44.284.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44705/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.058.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 55, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Signature.

(44706/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 28.412.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 juin 2001

Au Conseil d'Administration de CIN S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signatures

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44707/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CINKIMCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.033.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 36, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Signature.

(44708/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COLDEG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.685.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 45, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2001

Signature.

(44717/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

C.L.C.E. INTERACTIVE, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 69.817.

—

Démission des Administrateurs

Messieurs François Boudry et Dominique Jacobs de Morant renoncent à leur mandat d'administrateur-délégué à la date du 29 juin 2001.

La société GEFILUX S.A. renonce à son mandat d'administrateur à la date du 29 juin 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44709/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COAL AND OIL TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 25.278.

—

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(44716/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue de Federspiel.

R. C. Luxembourg B 21.830.

—

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

La Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

(44721/034/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DEXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.955.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(44742/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**CEDEC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES
COMMERCIALES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.412.

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES COMMERCIALES S.A., en abrégé CEDEC S.A., avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.412.

La séance est ouverte à 12.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Lamouline, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Geneviève Depiesse, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le nouveau capital de la société s'élevant à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq virgule vingt-cinq (2.478.935,25) Euro, avec abolition de la valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de mille soixante-quatre virgule soixante-quinze (1064,75) Euro, pour le porter à deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) Euro représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à concurrence du même montant de mille soixante-quatre virgule soixante-quinze (1064,75) Euro.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) Euro, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 8 juin 2001 et numéro 453 du 18 juin 2001;
- dans le journal «Luxemburger Wort», le 8 juin 2001 et le 18 juin 2001.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions émises au 28 juin 2001, six mille quatre cents (6.400) actions, soit plus de la moitié, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le nouveau capital de la société s'élevant à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq virgule vingt-cinq (2.478.935,25) Euro, avec abolition de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente d'un montant de mille soixante-quatre virgule soixante-quinze (1064,75) Euro, pour le porter à deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) Euro représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des résultats reportés à concurrence du même montant de mille soixante-quatre virgule soixante-quinze (1064,75) Euro.

L'existence des bénéfices reportés a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2000 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire de ce jour, laquelle a approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société que les bénéfices reportés n'ont pas été entamés par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de la modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000,-) Euro, représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, P. Lamouline, G. Depiesse et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 130S, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

R. Neuman.

(44718/226/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CONSOMMATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 52.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44722/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CONSOMMATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 52.615.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44723/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 66.001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg

Agnès Reicke, Zurich

Joseph Gallagher, Zurich

Tino Rampazzi, Zurich

Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44727/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE COMMUNICATION ET D'EDITION «C.L.C.E.», Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 61.269.

Monsieur Dominique Jacobs de Morant a démissionné à la date du 21 décembre 2000 de son mandat d'administrateur-délégué.

Monsieur François Boudry renonce à son mandat d'administrateur-délégué à la date du 29 juin 2001.

La société GEFILUX S.A. renonce à son mandat d'administrateur à la date du 29 juin 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44720/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CROMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 172.436.445,- ITL
- Perte de l'exercice 1997	- 7.567.784.403,- ITL
- Report à nouveau	<u>- 7.740.220.848,- ITL</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(44730/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CROMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 7.740.220.848,- ITL
- Perte de l'exercice 1997	- 6.671.769.858,- ITL
- Report à nouveau	<u>- 14.411.990.706,- ITL</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature.

(44731/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CROMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.096.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 juillet 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44732/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CREDIT SUISSE FOCUS FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 40.874.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich
Raymond Melchers, Luxembourg
Agnès Reicke, Zurich
Joseph Gallagher, Zurich
Tino Rampazzi, Zurich
Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE FOCUS FUND MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44728/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.320.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44725/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

EREME, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 6.152.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 mai 2001

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital social de la Société de Francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 francs luxembourgeois=1,- Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), par incorporation de bénéfices reportés.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'introduire une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,-). Il est divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de déléguer tous les pouvoirs à tout administrateur de la Société afin d'exécuter les résolutions prises ci-avant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EREME

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44775/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CSAM INVEST MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 72.925.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich
 Raymond Melchers, Luxembourg
 Agnès Reicke, Zurich
 Joseph Gallagher, Zurich
 Tino Rampazzi, Zurich
 Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CSAM INVEST MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44733/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CTB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 8, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 77.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

(44735/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 56.682.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

* Il résulte d'une résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juin 2001, que:

1) Le capital souscrit de la société est converti de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=40,3399 LUF.

La valeur nominale des actions est fixée à trente et un euros (31,- EUR).

L'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts est modifié comme suit pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR), représenté par six cents (600) actions ordinaires d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune et par six cents (600) actions privilégiées d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

2) Monsieur Jean-Marie Wohl, ayant présenté sa démission comme administrateur-délégué et administrateur, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société:

* Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8013 Strassen, 22, rue Belle-Vue;

* Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber;

* Monsieur Michel Janiak, employé privé, demeurant à Niederanven.

L'Assemblée réélit aux fonctions de Commissaire aux comptes, de la société pour le terme d'une année renouvelable:

* Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(44799/793/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich
Raymond Melchers, Luxembourg
Agnès Reicke, Zurich
Joseph Gallagher, Zurich
Tino Rampazzi, Zurich
Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44729/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DUMATIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.194.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(44753/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DUMATIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.194.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2001 que
- suite aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 le capital social de la société a été converti de lires italiennes en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- =1.936,27 ITL, le capital social de ITL 260.000.000,- est ainsi converti en 134.278,80.

La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt cents (134.278,80) représenté par cinquante-deux mille (52.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**2^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (516.456,90) représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

le mandat des organes sortant a été reconduit pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

M. Schaeffer / G. Schneider

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44754/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**CS RENTEN STRATEGIE MANAGEMENT COMPANY,
(anc. CREDIT SUISSE FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Composition du conseil d'administration

Heinrich Wegmann, Zurich
Raymond Melchers, Luxembourg
Agnès Reicke, Zurich
Joseph Gallagher, Zurich
Tino Rampazzi, Zurich
Jörg Schultz, Zurich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT, Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CS RENTEN STRATEGIE MANAGEMENT COMPANY

G. Trichies

(44734/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

CYBER MEDIA GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 65.501.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 avril 2001

Transfert de siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 avril 2001, les membres du Conseil d'Administration de la société CYBER MEDIA GROUP S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, à compter du 13 mars 2001.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Le Conseil d'Administration

F. Wuyts / D. Demeur / E. Glachant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44736/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DALVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 9.887.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 25 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg; Président
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern
- Monsieur Patrick F. Deprez, 703 McKinney Ave n° 300, Dallas, Texas 75202

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001

Signature.

(44739/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 49.626.

Les bilans au 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DAK HOLDING S.A.

(44738/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 10, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 4.875.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2000

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DID procède aux modifications suivantes:

- Monsieur Michel Amand, architecte demeurant à rue Jean d'Ardenne, 24/M à B-1050 Bruxelles, est nommé administrateur-délégué.

- Monsieur Bernard Wauters, employé, demeurant à 10, rue Alphonse München à L-2172 Luxembourg, est nommé administrateur.

- Monsieur Gérard Coussement, comptable, demeurant à rue Beyaert, 56 à B-7500 Tournai, démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué mais conserve sa fonction d'administrateur.

Le conseil d'administration se composera dès lors de:

- Madame Marie-Thérèse Poncelet, architecte, demeurant à 10, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, administrateur-délégué.

- Monsieur Michel Amand, préqualifié, administrateur-délégué et président.

- Monsieur Gérard Coussement, préqualifié, administrateur.

- Monsieur Bernard Wauters, préqualifié, administrateur.

- Monsieur Yvan Bertrand, ingénieur, demeurant à avenue Kouter, 30 à B-1160 Bruxelles, administrateur et secrétaire général.

Pour extrait conforme

Pour DID S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44740/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.062.

Extrait des décisions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 11 mai 2001

Il résulte:

- que l'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Bruce S. Richards en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2001;

- que l'assemblée générale des actionnaires nomme Monsieur Kent E. Mast en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2000;

- depuis cette date le Conseil d'Administration se compose comme suit:

a) Monsieur David A. Post, gérant, résidant 450, Abbey Wood Drive, Roswell, Géorgie 30075 USA;

b) Monsieur Kent E. Mast, gérant, résidant à c/o EQUIFAX INC., 1550 Peachtree Street, Atlanta, Géorgie 30309, USA;

c) Monsieur Eric Fort, licencié en droit, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44772/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DOWLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.806.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CAMPHILL OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 21 juin 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme DOWLAND HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 541 du 2 octobre 1997, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 59.806.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents francs luxembourgeois (1.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

1. Que la société CAMPHILL OVERSEAS LIMITED est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

2. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

3. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

4. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

5. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

6. Qu'il a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur respectivement actions en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2001, vol. 464, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 13 juillet 2001.

A. Lentz.

(44748/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(capital social: 500.000,- LUF).

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.980.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 mars 2001, que Monsieur Maurice Lam, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé à la fonction de gérant en remplacement de MM. Stéphane Spedener et Eric van de Kerckhove démissionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44741/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

**BLU SAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. DRAYCOTT S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.147.

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DRAYCOTT S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 22 décembre 1999 et inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro 72.147.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration choisira en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président.»

2) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée par la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur.»

3) Augmentation du nombre d'administrateurs pour le porter de trois à cinq et nomination de deux nouveaux administrateurs.

4) Changement de la dénomination de la société en BLU SAT INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1, paragraphe 1 des statuts.

5) Augmentation du capital autorisé d'un montant sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit pendant une période expirant au 6 juillet 2006, à l'intérieur des limites du capital autorisé. Suite à ces résolutions, modification de l'article 3, paragraphe 2 et première phrase du paragraphe 4 des statuts.

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration choisira en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est engagée par la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur de catégorie A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de trois (3) à cinq (5).

Sont nommés nouveaux administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Maurizio Peccolo, demeurant à CH-6900 Lugano, 25, via Castagnola avec effet à ce jour.

- Madame Carla Cardin, demeurant à 69, Via N. Tommaseo, 35131 Padova (Italie).

La durée des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille un.

Les trois administrateurs actuels sont désignés de catégorie A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BLU SAT INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. paragraphe 1.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BLU SAT INTERNATIONAL S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions et de donner à l'article 3, paragraphe 2 et la première phrase du paragraphe 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3. paragraphe 2.** Le capital autorisé est fixé à un montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Paragraphe 4. première phrase. En outre le conseil d'administration est, pendant une période expirant au 6 juillet 2006, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. L. Tomassi, M. Gilotti, L. Decuber et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2001, vol. 464, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 17 juillet 2001.

A. Lentz.

(44749/221/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BLU SAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 juillet 2001.

A. Lentz.

(44750/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

DUALUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001

Signature.

(44751/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2001.
